



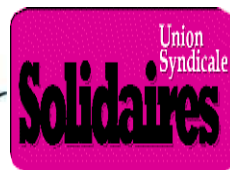
Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Octobre/Novembre 2015



Emotion ... et détermination

Communiqué de presse intersyndical du 14/11/2015

« Après les attentats effroyables commis cette nuit à Paris, les organisations signataires (CGT - CFDT - CFE CGC - CFTC - **UNSA** - Solidaires - FSU) assurent de leur solidarité toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes.

En frappant indifféremment la population, en ciblant des lieux de culture, de sport ou tout simplement de loisirs et de rencontres amicales, fréquentés par beaucoup de jeunes, les terroristes envoient un message clair : c'est bien toute la société qui est aujourd'hui visée.

C'est pourquoi le mouvement syndical, tout comme il s'était rassemblé après les attentats de janvier dernier, exprime ensemble son émotion mais assure aussi que rien ne saurait remettre en cause sa détermination à lutter contre toute les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

Comme elles l'avaient fait au début de l'année 2015 en décidant de travailler sur toutes les incidences pour le monde du travail, matérialisé par le texte « **Vivre ensemble, Travailler ensemble** », les organisations syndicales se retrouveront très prochainement pour poursuivre leurs échanges sur la situation créée par ces attentats et poursuivre leur engagement pour lutter contre les replis, les stigmatisations, les divisions, contre toutes tentatives de terreur dans lesquelles veulent nous enfermer les terroristes, afin de continuer à faire société ensemble. »

Les mots manquent pour dire notre compassion, notre soutien, notre solidarité face aux victimes des ignobles attentats du 13 novembre.

Les mots manquent pour dire notre colère, notre condamnation, notre révolte contre ceux qui par idéologie meurtrière et fanatisme sèment la haine et la violence.

Mais nous avons les mots qui portent notre combat pour une société humaniste :

Laïcité pour garantir à toutes et tous l'entière liberté de croire ou de ne pas croire et permettre à chacun de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie ;

Liberté de penser et d'expression ferment d'une culture vivante et partagée ;

Égalité femme-homme pour que cesse l'exploitation d'une moitié de l'humanité par l'autre ;

Fraternité afin de construire une société qui s'enrichisse de ses diversités, lutte contre toutes les formes de discriminations, de racismes, de LGBTphobies et défend les droits humains.

**L'Éducation, la Culture, la Recherche sont nos armes,
Nos valeurs nos munitions.**

Plus que jamais, il est urgent et essentiel de les utiliser.



Sommaire page 4

CDEN du 12 octobre 2015

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni le 12 octobre dernier a duré un peu moins de 3 heures. A noter que le quorum a été atteint sans difficulté (20 présents sur 30 titulaires), les Parents d'élèves et les Elus (Maires et Conseillers Départementaux) étant bien représentés.

L'**UNSA Education** a fait une déclaration.

Mr l'Inspecteur d'Académie a apporté un certain nombre de précisions. Il a rappelé l'effort budgétaire décidé par le Gouvernement (60 000 créations annoncées sur le quinquennat), effort dont notre département a bénéficié. La situation de la **Lozère**, avec 60% d'écoles à 3 classes et moins, a été prise en compte. Certes, le potentiel de remplacement a légèrement diminué dans le 1er Degré, mais la formation continue a été préservée, voire confortée.

Concernant la réforme du Collège, beaucoup évoquée, il a insisté sur quelques mesures positives (LV2 dès la classe de 5ème, l'accompagnement personnalisé dès la 6ème - 3 heures par semaine, ...).

Mr le Préfet ayant visiblement été agacé par des propos contenus dans certaines déclarations, il s'est laissé aller à quelques commentaires regrettables. Les organisations syndicales ont réagi, à commencer par l'**UNSA Education**.

□ Approbation du PV du CDEN du 30/06/2015 :

Il a été adopté à l'unanimité.

□ Indemnité Représentative de Logement (IRL) :

Les services de la Préfecture ont indiqué que le taux de base (2246,40 €) et l'IRL majorée (2808 €) étaient identiques depuis plusieurs années. Si le Comité des Finances Locales, qui se réunit toujours très tardivement, décidait une augmentation, celle-ci serait bien sûr prise en compte au niveau départemental. Sans anticiper sur ce que pourrait décider le Comité des Finances Locales, la Préfecture souhaitait un accord de principe du CDEN (vote unanime).

Suite à la question de l'**UNSA Education**, il a été précisé que deux personnes étaient encore concernées.

□ Modification de sectorisation des collèges :

Ce point de l'ordre du jour a été présenté par Mme MANOA (Conseillère Départementale représentant Mme la Présidente du Conseil Départemental).

Les modifications proposées concernent les communes de Belvezet (Mende / Le Bleymard au lieu de Langogne / Villefort); Culture (Mende / Le Bleymard plutôt que Marvejols / St Chély d'Apcher); Esclanèdes (Mende / Le Bleymard au lieu de Marvejols / St Chély d'Apcher); Saint Denis en Margeride (Marvejols / St Chély d'Apcher plutôt que Mende / Le Bleymard) et Saint Gal (Mende / Le Bleymard au lieu de Marvejols / St Chély d'Apcher).

Un court débat a eu lieu. L'**UNSA Education** a regretté l'imprécision des éléments communiqués et s'est inquiétée des conséquences qui pourraient être redoutables.

A l'issue de cette discussion, il a été procédé au vote (17 POUR, 0 CONTRE, 3 abstentions - **UNSA Education**).

□ Modification des horaires de deux écoles publiques :

Les écoles de Chambon Le Château et Grandrieu souhaitent intervenir le fonctionnement mis en place l'année dernière (TAP le lundi après-midi et le jeudi après-midi pour Chambon Le Château; TAP le mardi après-midi et le vendredi après-midi pour Grandrieu).

Résultat du vote : 13 POUR, 0 CONTRE et 6 abstentions.

□ Bilan de la rentrée 2015 dans les 1er et 2nd Degrés :

Ecoles : Mr l'Inspecteur d'Académie a présenté les principales évolutions d'effectifs de la rentrée 2015 (voir encadré page 3).

Globalement, du constat 2014 au constat 2015, le Public gagnerait 34 élèves (+ 0,75%) et le Privé en perdrait 46 (- 1,9%).

Selon l'Administration, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est de 51%, ce qui dépasse largement l'objectif fixé nationalement (30%).

Collèges : selon les services de la **DSDEN** (*), il y aurait 3 626 élèves dans les collèges du département (publics et privés). Avec 2 488 élèves comptabilisés à la rentrée 2015, l'Enseignement Public aurait perdu 72 élèves, alors que le Privé, avec 1 138 élèves, en aurait gagné .. 3.

Un court débat a eu lieu à propos du collège de Vialas (voir aussi page 3) ...

Le bilan des dérogations a été présenté. Sur 155 demandes, 136 ont été accordées, soit 87,74%.

Lycées : selon les services de la **DSDEN** (*), il y aurait 3 628 élèves dans les lycées du département (publics et privés). Avec 1 417 élèves comptabilisés à la rentrée 2015, l'Enseignement Public aurait perdu 56 élèves, alors que le Privé, avec 2 211 élèves, en aurait gagné 97.

Ces 3 628 élèves se répartiraient ainsi :

- voie générale et technologique (1 617 élèves),
- voie professionnelle (1 239),
- Post Bac (7 72).

Quelques informations sur les priorités pédagogiques (nouveaux programmes à la Maternelle; les différents parcours; la mise en œuvre de la réforme du Collège; ...) ont aussi été abordées.

La discussion a aussi porté sur :

- la réforme des rythmes scolaires : 88% des communes ont signé un PEDT. 3 autres sont en cours de finalisation. 6 communes ne souhaitent pas s'engager en 2015/2016;
- le numérique : les collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes ou Communautés de Communes) se sont emparées de ce dossier. Dans le détail, fin 2014/2015, 52% des communes étaient engagées. 5 collèges sont labellisés (**Label Numérique Collège**), ainsi que 3 lycées. De plus, le collège du Collet de Dèze est un collège « préfigurateur du plan numérique ».

CDEN du 12/10/2015 (suite)

La discussion qui a suivi a porté sur plusieurs situations :

Ecole de Grandrieu :

Mme la Conseillère Départementale de St Chély d'Apcher, Mr le Maire de Langogne, le Président des DDEN et plusieurs représentants du Personnel sont intervenus pour demander que cette école bénéficie au plus tôt d'un moyen supplémentaire ...

Mr le Préfet a souhaité que ce dossier soit traité « en priorité » ...

Mr l'Inspecteur d'Académie a répondu qu'il connaissait bien cette situation et qu'il serait vigilant ..

Ecole de Montrodât :

Mme la Conseillère Départementale de Marvejols et plusieurs représentants du Personnel ont regretté la fermeture de classe intervenue lors de la carte scolaire 2015, alors que les effectifs constatés à la rentrée sont en augmentation (+ 12 élèves), et ont demandé que la situation de cette école soit revue.

Mr l'Inspecteur d'Académie a rappelé que les effectifs de cette école étaient en baisse régulière depuis 5 ans. Il a précisé que l'organisation pédagogique mise en place suite à la fermeture de la 6ème classe l'avait été sur la base d'un effectif potentiel de 93 élèves ... Il a néanmoins ajouté qu'il gardait en mémoire tous les éléments d'analyse évoqués au cours de la discussion ...

Plus globalement, il est revenu sur la procédure d'alerte utilisée dans le cadre de la carte scolaire. Il a reconnu que cet système permettait souvent de retarder une fermeture mais il a ajouté que cela pouvait aussi, de fait, retarder les ouvertures de classes.

Il a déclaré vouloir travailler sur une dynamique territoriale, en faisant référence au rapport « Un acte II de la loi Montagne » des députés LACLAIS/GENEVARD ...

Les représentants du Personnel ont aussi évoqué d'autres situations qui devraient être examinées (Le Collet de Dèze, Fontanilles Élémentaire, ...) ainsi que les difficultés liées à la maintenance du matériel informatique dans les écoles ...

Collège de Vialas :

Mme la Conseillère Départementale du Collet de Dèze, Mr le Maire de Langogne et certains représentants des Personnels ont souhaité revenir sur la situation de cet établissement, pour faire part notamment de leur vive inquiétude.

Certes, les mentalités évoluent (celle des familles « périphériques » dont la stratégie change, celle de la collectivité qui après avoir « choisi » le Gard, est « revenue » en **Lozère**, ...), certes, le bassin de recrutement de ce collège est très limité, mais les ratios utilisés par l'Administration ne devraient pas s'appliquer partout de la même façon.

En conclusion, tous les intervenants ont rappelé leur attachement au maillage territorial.

(* **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale



L'action sociale en faveur des Personnels ...

Les prestations d'action sociale, gérées par le Rectorat, sont accordées au titre :

- des Prestations Interministérielles (**PIM**) définies au niveau ministériel;
- des Actions Sociales d'Initiative Académique (**ASIA**) définies au niveau académique;
- des prêts et secours accordés après avis de la Commission Départementale d'Action Sociale (**CDAS**) du département dont relèvent les Agents.

Ces prestations sont **des prestations à caractère facultatif**. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

La liste des bénéficiaires est « large », sachant cependant que tous n'ont pas droit aux mêmes prestations.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 04.66.65.18.93 !

Effectifs des écoles privées

Aumont-Aubrac : 62 élèves (4 classes)
 Auroux : 11 élèves (1)
 Auxillac : 41 élèves (3)
 Badaroux : 18 élèves (2)
 La Canourgue : 156 élève. (8)
 Chanac : 112 élèves (6)
 Chastel Nouvel : 36 élève. (2)
 Châteauneuf de Randon : 100 élèves (6)
 Chirac : 81 élèves (4)
 Fau de Peyre : 7 élèves (1)
 Florac : 28 élèves (2)
 Fournels : 55 élèves (3)
 Grandrieu : 56 élèves (4)
 Les Hermeaux : 5 élèves (1)
 Ispagnac : 61 élèves (4)
 Langogne : 119 élèves (10 ??)
 Le Malzieu : 91 élève. (6)
 Marvejols : 243 élèves (14)
 Mende J d'A : 294 élèves (15)
 Mende Les T : 156 élèves (8)
 Mende St J : 151 élèves (7)
 Meyrueis : 42 élèves (3)
 Nasbinals : 31 élèves (2)
 Rieutort de Randon : 81 élèves (5)
 Serverette : 16 élèves (1)
 St Alban : 75 élèves (5)
 St Chély : 201 élèves (10)
 St Germain du Teil : 31 élèves (2)

Répartition effectifs Public/Privé

Vous trouverez ci-dessous les principaux chiffres concernant la répartition des effectifs par tranche d'âge, fournis lors du CDEN du 12/10/2015 (entre Public et Privé) :

	Public	Privé
2 ans	222	105
3 ans	496	242
4 ans	514	231
5 ans	519	248
Total 1	1 751	826
CP	557	278
CE1	545	303
CE2	533	318
CM1	577	307
CM2	546	323
Clis/Clin	55	5
Total 1	2 813	1 534
Total 1 + 2	4 564	2 360

Infos diverses (Rémunération / CDAS) ...

Rémunération au mérite des Fonctionnaires : de quoi parle-t-on ?

Emmanuel MACRON, le Ministre de l'Économie s'est dit favorable à titre personnel à la rémunération au mérite dans la Fonction Publique en évoquant notamment une différenciation indemnitaire.

L'article 20 du statut général de 1983 prévoit : « *Les indemnités peuvent tenir compte des fonctions et des résultats professionnels des Agents ainsi que de la performance collective des services* ».

S'il s'agit de la mesure de la valeur professionnelle, à laquelle l'**UNSA** Fonction Publique est attachée, il n'y a rien de neuf. S'il s'agit du mérite supposé des Agents, cela peut devenir un sujet de conflit.

Même *Emmanuel* MACRON le reconnaît : « *la performance ne se mesure pas comme dans l'entreprise* ». En effet, le statut met les Fonctionnaires au service de l'intérêt général ...

Comment mesure-t-on la performance des gardiens de la paix ? Au nombre des procès-verbaux dressés ? S'il s'agit de renouer avec la politique du chiffre voulue par un Gouvernement précédent, l'**UNSA** sera résolument contre.

Comment mesure-t-on la performance dans l'Éducation ? Selon les résultats obtenus par ses élèves ? Cela risque de diminuer encore plus l'attractivité des zones d'éducation prioritaire.

L'**UNSA** Fonction Publique, comme elle s'y est engagée par sa signature du protocole PPCR, est prête à discuter des moyens d'objectiver la mesure de la valeur professionnelle. Elle refusera, en revanche, toute dérive vers un supposé mérite qui prendrait en compte des aspects extérieurs au métier des Agents publics.

Luc FARRÉ,
Secrétaire Général de l'**UNSA-FP**

PPCR : réunion informelle au Ministère de la Fonction Publique

Le 30 octobre 2015, les organisations syndicales signataires (CFDT, FSU et **UNSA**) du protocole « **Parcours Personnel Carrière et Rémunération** » (PPCR) étaient réunies afin d'échanger sur la mise en œuvre de son contenu avec la Ministre de la Fonction Publique.

Les premiers éléments seront inscrits dans la loi de finance 2016 et dans la loi de déontologie, ce qui permettra de favoriser la mobilité entre les versants de la Fonction Publique ou au sein de chacun d'eux, et de préciser les règles de l'avancement.

450 textes devront être modifiés pour permettre aux 5 millions d'Agents des trois versants de la Fonction Publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) de bénéficier d'une meilleure rémunération et d'un statut modernisé.

Les textes seront étudiés lors des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique et/ou du Conseil Commun.

L'échange prime/points d'indice bien que limité permettra une légère hausse des pensions. Le rendez-vous salarial est confirmé pour **février 2016**.

Pour l'**UNSA** Fonction Publique, l'application du contenu du protocole est positive pour tous les Fonctionnaires même s'il est le fruit d'une longue négociation et de compromis.

C'est l'occasion de rappeler que la **mise en place des nouvelles grilles de rémunération, avec des augmentations pour toutes les catégories (A,B,C)** et la mise en œuvre du **principe d'une carrière sur deux grades pour tous les Agents** (clef de voute de ce protocole) **sont des avancées rendues possibles par la décision des seules organisations syndicales signataires.**



Sommaire

Pages 2 et 3 : Compte-rendu succinct du CDEN du 12 octobre 2015

Page 3 : Effectifs comparatifs « écoles » Public/Privé

Page 4 : infos diverses (Rémunération / CDAS)

La CDAS * en bref

Pour 2015, la dotation départementale globale était de 14 000 euros pour l'Enseignement Public (et 2 000 euros pour le Privé).

Cette année, il y a eu, à ce jour, quatre réunions : le 10 mars, le 10 avril, le 3 juillet et le 3 novembre 2015.

24 dossiers ont été traités en tout.

La majorité relevait d'une aide exceptionnelle seule (12 dossiers), 3 d'une aide exceptionnelle couplée avec un prêt et 4 d'un prêt seulement.

5 dossiers ont été ajournés ...

► Aide exceptionnelle :

Moyenne pour les 15 dossiers ayant bénéficié d'une aide exceptionnelle : 806 euros (total 12 100 euros).

► Prêts :

Moyenne pour les 7 prêts attribués : 810 euros (total : 5 670 euros).

A ce jour, la dotation départementale n'a donc pas été « consommée » en totalité (14 000 - 12 100 = 1 900), mais elle devrait l'être lors de la CDAS du 28 novembre.

Si vous avez besoin d'une aide financière, ou si vous connaissez un(e) collègue dont la situation pourrait relever des œuvres sociales de l'Éducation Nationale, CONTACTEZ-NOUS ou contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !

(*): Commission Départementale d'Action Sociale